

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal
Séance du 01 Décembre 2009

Les Conseillers municipaux dûment convoqués se sont réunis à la Mairie le Mardi 1 Décembre 2009 à 18h30 sous la présidence de Monsieur BLANC Thierry, Maire
Présents : Mrs Mmes BLANC BATAILLE GROUBACH PEIFFER DUPUIS -RABION
LICOIS BATTAGLIA CHORON RULLIER
Absentes Mmes ROBIN CADIOU

Après lecture et signature des comptes rendus des deux dernières réunions, le Maire ouvre la séance

Loyers communaux Compte tenu du coût de l'indice de la construction qui est négatif, (-4,27%^o), le loyer communal ne peut pas subir d'augmentation.

Convention de gestion des chemins de randonnées La commission qui a étudié cette convention en fait le rapport au conseil municipal. Après la mise en service de ces chemins, la commune aurait la charge de la propreté, du nettoyage, du débroussaillage, de la prise des arrêtés nécessaires à la circulation et ce pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux donnent leur accord et autorisent le Maire à signer cette convention.

Fin d'année Le conseil municipal reconduit l'enveloppe financière pour l'achat du cadeau des anciens, 10€ pour une personne et 15€ pour un couple.

Il fixe également la prime de fin d'année pour le personnel

Mmes Puybonnieux Marceron, Barratault et Mrs Clabe et Rochard, 170€, Mr Chouzier 90€ et Mme Labeylie 220^E

Un pot de fin d'année est fixé au Vendredi 18 Décembre 2009 à 18h.

Pass Foncier : Monsieur le Maire propose à ses collègues de voter l'institution d'un pass foncier au coup par coup ;

Le pass foncier permet à un acquéreur d'une première résidence principale, en fonction de ses revenus plafonnés, d'acheter en deux temps, son logement d'abord, le terrain ensuite, et de bénéficier pour les travaux de la TVA à 5,5%, et le doublement du prêt à taux zéro..

Une personne morale va acquérir le terrain et signer un bail à construction au futur acquéreur et une promesse de cession de terrain.

Pour enclencher ces dispositions, la commune doit faire un versement à la personne morale désignée à chaque fois, d'un montant de 3 000€ pour une famille jusqu'à 3 personnes, 4 000€ pour plus.

Cette subvention sera remboursée à la commune par l'Etat et le constructeur.

Le Conseil municipal demande à avoir des confirmations officielles(Préfecture) concernant ce dispositif pour reprendre cette question lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Eclairage public Le SDEEG a transmis à la demande du Maire un projet d'éclairage public sur le CD 18 au niveau des lotissements. Ce projet qui reste à chiffrer plus précisément est accepté dans un premier temps par les conseillers afin de lui permettre de s'inscrire dans le programme de subvention du SDEEG ; Sa budgétisation sera discutée ultérieurement.

Réseau d'assainissement Le Conseil Général a par courrier indiqué que le programme de réseau d'assainissement du haut Cabara n'était pas retenu pour cette année. Le Conseil municipal maintient le projet auprès du syndicat d'assainissement du Brannais.

Divers La réunion de fin d'année à laquelle tout le conseil est invité est fixée au 22 Décembre 2009.

Il est rappelé d'offrir un cadeau à Mme Chenieux qui a prêté son établissement lors de la manifestation de la RAME.